



**Commune de TENCE**  
**Mairie de TENCE**                      **43190 TENCE**

Téléphone : 04 71 59 82 67  
e-mail : [mairie@ville-tence.fr](mailto:mairie@ville-tence.fr)  
site Internet : <http://www.cc-hautlignon.fr/communes/tence/>

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL du 07 décembre 2020**

Conseillers en exercice : 23  
\* Présents : 22  
\* Votants : 23 (dont 1 par procuration)

Le 07 décembre 2020, le Conseil Municipal, convoqué le 26 novembre 2020, s'est réuni en salle Maria BONNET, en l'absence de public en raison des conditions sanitaires liées au COVID 19, sous la présidence de Monsieur David SALQUE PRADIER, Maire.

Présents : M. BOULY Noël, Mme LIONNET Hélène, M. PABIOU Michel, Mme DIGONNET Marie José, M. BANCEL Jean Marie, Mme BILLAMBOZ Cathy, M. ROCHER Lucas, Mme AULAGNIER Virginie, M. GRANGEON Max, Mmes MASSARDIER Denise, BESSET Martine, FOURNEL Marie Paule, M. PLACIDE Pierre Marie, Mme SOUVIGNET Laure, M. PELISSIER Romain, Mme LEROY Elodie, M. MONTELLIMARD Henri, Mmes GIRARD Suzelle, RENAUD Brigitte, MM. MELIN Julien, SEVAISTRE Nicolas.

Absent excusé : M. SOUVIGNET Claude (procuration donnée à M. ROCHER Lucas)

Elu secrétaire : M. ROCHER Lucas

**Délibération n° 2020 - 55 -**

**Objet : Suspension de la révision allégée du PLU**

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que par délibérations en date du 05 novembre 2019 et du 20 février 2020, le conseil municipal a décidé de prescrire une révision allégée du PLU au titre de l'article L.153-34 du code de l'urbanisme portant sur la thématique économique, en vue du renforcement et de l'extension de la zone d'activités du Fieu. C'est le Cabinet REALITES a été retenu pour réaliser cette étude.

Monsieur le maire précise qu'à la demande de plusieurs conseillers, il propose de suspendre cette étude pour une durée de 6 mois. Cette période doit permettre à l'ensemble des membres du conseil municipal d'obtenir les informations et les précisions concernant les projets concernés.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et à majorité des membres présents,  
14 voix « pour » dont 1 procuration  
4 voix « contre »  
5 abstentions

⇒ **décide** de suspendre, pour une durée de 6 mois, la révision allégée du PLU au titre de l'article L.153-34 du code de l'urbanisme portant sur la thématique économique, en vue du renforcement et de l'extension de la zone d'activités du Fieu

⇒ **charge** Monsieur le Maire d'informer le Cabinet REALITES de cette décision.

Certifié exécutoire par M. le maire, compte tenu de :  
sa réception en Sous-préfecture d'Yssingeaux le 10/12/2020  
son affichage en mairie le 10/12/2020

Le maire,

